

**HERVÉ BERVILLE**  
Député I 2ème circonscription des Côtes-d'Armor  
Porte-parole I La République En Marche

**Le 12 janvier 2018,**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 16 janvier 2018, le Parlement européen devra se prononcer sur la pêche électrique, interdite en 1998 et réapparue en 2007 grâce à des dérogations accordées pour une utilisation en Mer du Nord. Cette pratique néfaste pour les écosystèmes marins s'est ainsi développée en Europe alors même qu'elle demeure illégale ailleurs dans le monde. Il est inadmissible que l'Union européenne agisse de façon rétrograde et irresponsable en autorisant, même partiellement, la pêche électrique.

C'est pour cette raison qu'avec 248 autres députés nous avons tenu à exprimer notre opposition à la réintroduction de la pêche électrique à travers une tribune publiée dans Le Monde mercredi 10 janvier. Ce cri d'alarme transpartisan vise à signaler les dangers de cette pratique et appeler les parlementaires européens à faire preuve de raison et de respect pour les mers et océans. Nos pêcheurs ne tireront à long-terme aucun bénéfice de cette technique et il est du devoir du Parlement européen de sortir définitivement de toute vision court-termiste lorsqu'il s'agit de préservation de l'environnement.

**Hervé Berville**